

dudict Court sont servys de l'église d'une chandelle de sire blanche, pesant d'une livre, le jour de la Purification; et lors qu'il prend possession de la Seigneurie il meet la main à la corde de la grosse cloche qu'on luy sonne sy long temps que toute la sérémonic est achevé des serments renouvelés par le Bailly, Maycur, Eschevins, Griffier et tous Officiers (1).

20.

Icelluy Seigneur confère seul le Bénéfice de la Chapelle Nostre-Dame, qui est Castralle, et les Offices des deux Clercqs et des Mambours, ensemble l'office du deuxième Chapelain, ensuite du testament de feu *Louys de Provins*, en son vivant Seigneur dudict Court, en date du 29 de novembre 1651, lequel Chapelain est obligé à tenir escole et les festes et dimanches cathéquiser; sy at encore ledict Seigneur légaté des pains pour distribuer aux pauvres qui se voieront le plus souvent audict cathésimes (2).

21.

L'église dudict Court est bastie sur une éminence, en façon ou guise de plateforme (3), entre les rivières qui descouillent de Genappe et Villers (4); ce lieu s'appelle communément le

---

(1) Court-Saint-Étienne avait un échevinage dès l'année 1250.

(2) *Louis de Provins* et *Louise van der Gracht* avaient fondé un bénéfice dont le possesseur devait tenir école, instruire gratuitement les enfants pauvres, catéchiser le dimanche et célébrer une messe par semaine.

(3) L'altitude du seuil de la porte de l'église est de soixante-quinze mètres soixante centimètres.

(4) La Dyle et la Thylo.